



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 21 mars 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA
Mme FALCHI	à	Mme SICCHI
Mme MASSEI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI

Etaient absents :

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme FELICIAGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 mars 2016

Délibération N°2016/59

**Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour
l'exercice 2015.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'autorité territoriale à l'assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet de budget.

Une prise de conscience: « *Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* ».

Une formule d'un ancien Président de la République lors du sommet de la Terre de Johannesburg : « *La maison brûle et nous regardons ailleurs* ».

Une définition partagée : « *Répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs* ».

Un enjeu qui apparaît chaque jour plus évident au fur et à mesure que l'homme accroît sa formidable capacité à transformer son environnement : deux siècles ont été nécessaires pour construire la cathédrale Notre Dame de Paris ; le viaduc de Millau a été érigé à plus de 200 mètres de haut en moins de 3 ans.

Des objectifs stratégiques sont définis, notamment au niveau national :

- Rythme de réduction des émissions des gaz à effet de serre avec des points de rendez-vous réguliers : 2020 puis 2050. La réduction de la consommation énergétique du bâti existant est notamment fixée à 38% d'ici 2020. La réduction des émissions dues au transport est également planifiée. La création des marchés des quotas carbone et certificats d'économie d'énergie répond par exemple à cette logique,
- Biodiversité et milieux naturels : sont définis des objectifs en termes d'aires naturelles protégées, de continuité écologique, de réduction de la consommation de produits phytosanitaires, de qualité des milieux aquatiques ou encore de recours à des matériaux de construction renouvelables et gérés durablement,
- Prévention des risques: les objectifs se déclinent en taux de particules fines dans l'air, d'exposition au bruit et de gestion des risques naturels et technologiques,
- Cohésion urbaine et solidarité : la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe différents objectifs, en particulier : lutte contre les inégalités ; lutte contre les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ; égalité d'accès aux droits ; garantie de sécurité publique ; valorisation de l'histoire et patrimoine des quartiers,
- Economie, dont sociale et solidaire : la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire organise et vise à assurer la promotion de cette activité. Ses opérateurs présentent notamment une gouvernance spécifique, une gestion caractéristique des bénéfiques et l'obligation de constitution de réserves impartageables et ne pouvant être redistribuées. Le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire assure en particulier la diffusion des bonnes pratiques dans les domaines de la gouvernance, concertation dans l'élaboration de la stratégie d'entreprise, territorialisation de l'activité économique et des emplois, politique salariale et exemplarité sociale, et mise en œuvre des principes d'égalité d'accès à l'emploi. Les régions ont la responsabilité de définir la stratégie dans ce domaine.

Le bénéficiaire de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » est de plein droit pour différents acteurs dont les entreprises d'insertion, les ateliers et chantiers d'insertion, les régies de quartier ou encore les établissements et services accompagnant et accueillant des enfants et adultes handicapés.

C'est au niveau local que ces orientations et objectifs stratégiques trouvent une déclinaison opérationnelle. Le présent rapport présente cet état des lieux au titre de l'année 2015 et à l'échelle du territoire communal.

I. TRANSITION ENERGETIQUE ET USAGE RAISONNE DES RESSOURCES

I.1. PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE COPROPRIETES

L'histoire urbaine des grands copropriétés d'Ajaccio (typiquement 1950-1975) laissait à penser une fragilité particulière des habitants à la problématique des coûts de l'énergie : construits avant les premières réglementations thermiques du milieu des années soixante-dix, ces ensembles immobiliers présentent également des appartements aux surfaces en forte croissance par rapport à la vieille ville avec de larges ouvrants aux quatre points cardinaux.

Cette présomption a été confirmée par les résultats en 2014 d'un porte à porte de diagnostic des pratiques, coûts et équipements énergétiques. Un échantillon de plus de 200 logements a été étudié, fixant la classe énergétique moyenne à E, avec une classe GES moyenne fixée à D. Une sensibilisation aux bonnes pratiques apparaît également nécessaire.

Parallèlement, différentes politiques publiques se rejoignent pour dresser un objectif face à un tel constat : Paquet Climat Energie validé en 2008, loi de 2005 « Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique », lois dites « Grenelle 1 » (août 2009) et « Grenelle 2 » (juillet 2010) fixant un objectif de réduction de 38% des consommations énergétiques dans le bâtiment d'ici 2020 ou encore Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie prévoyant quant à lui une diminution de 16% à la même échéance. Plus récemment, la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové impose aux ensembles immobiliers la constitution « d'un fond travaux » visant à financer les travaux structurants de rénovation, et prévoit, sous conditions, l'obligation d'un audit énergétique.

Cet audit mené par la ville comprend notamment la modélisation du bâtiment au moyen d'un logiciel de simulation thermique ainsi que de bouquets de travaux permettant de confirmer l'atteinte des objectifs fixés supra : une diminution des consommations de 20 à 38% apparaît ainsi accessible.

L'avenant n°6 du Programme de Rénovation Urbaine validé par les partenaires et le conseil municipal de novembre 2015 prévoit la mise en commun des moyens des partenaires pour élaborer un programme de rénovation - notamment énergétique – des copropriétés des Cannes et Salines (environ 800 logements) selon la méthodologie suivante :

- Consolidation d'un groupe technique de conception et suivi de la démarche : ville d'AJACCIO, CG2A, CTC, CAPA, Etat (ANRU et Anah), EDF, ADEME, EIE, CdC et chambre consulaires.
- Equipe pluridisciplinaire associant assistances sociale, juridique et technique,
- Ingénierie financière selon une toute première estimation de gisement d'actions et de travaux évalués à environ 3 M€ : solvabilisation des ménages (en capital et trésorerie),
- Définition d'un programme d'actions notamment énergétique associant sensibilisation (thermographie à domicile, mesure in situ) et communication (multimédia, visites maison de quartier à énergie positive et rénovations énergétiques de bailleurs sociaux) ; complément du plan

annuel de formation « syndic bénévole » ; prêts de petits matériels de tutoring ; portage d'études amont énergétiques et soutien aux investissements d'efficacité énergétique, selon un objectif permettant une réduction des consommations des ensembles immobiliers en cohérence avec les documents programmatiques détaillés supra.

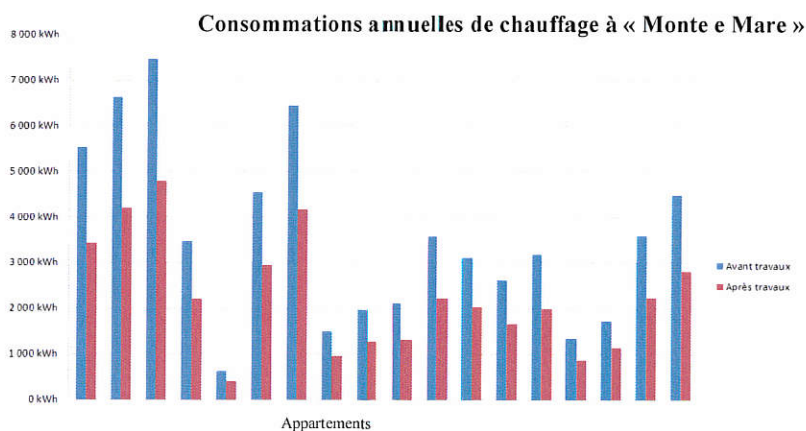
I.2. PROGRAMME SOBRIETE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

Le premier programme d'économie d'énergie « bailleurs sociaux » est aujourd'hui réceptionné et permet de dresser le bilan suivant :

- l'OPH2A a réhabilité l'ensemble des logements locatifs sociaux conventionnés à Saint Paul (isolation toit et dans une seconde étape eau chaude solaire),
- ERILIA a également répondu à ses engagements locaux en terme de rénovation énergétique à Monte e Mare : 91 logements ont bénéficié de la mise en place de double vitrage, chaudière basse température.

Une simulation thermodynamique a d'abord été réalisée afin d'établir une prévision de gain énergétique. Après travaux, des mesures ont été réalisées dans un double objectif : permettre une analyse qualitative des outils de modélisation de consommation énergétique de bâtiment et connaître in fine le gain en termes d'efficacité énergétique.

A Monte et Mare, le suivi d'une vingtaine de logements témoins met en évidence une consommation d'énergie finale liée au chauffage en baisse de plus de 30%, soit à l'échelle des 91 logements une consommation évoluant de 323 000 kWh à 205 000 kWh.



La consommation moyenne liée au chauffage est ainsi ramenée à 33 kWh/m²/an.

Le gain est logiquement moins marqué à Saint Paul : les logements du dernier étage ont néanmoins bénéficié de la nouvelle isolation puisque leur consommation a baissé d'environ 20%.

L'installation postérieure à ces mesures du réseau d'eau chaude solaire vient encore minorer les consommations.

Ces rénovations énergétiques à moyenne échelle ont posé par la suite la question de leur maintenance pluriannuelle : après une première période d'attente, la pérennité des équipements est aujourd'hui assurée grâce à la structuration des donneurs d'ordre et des professionnels concernant ces thématiques.

I.3. BATIMENT A ENERGIE POSITIVE

Le renforcement de la réglementation thermique est continu depuis le premier choc pétrolier. Au-delà du respect des normes d'isolation thermique (Réglementation Thermique 2012 en l'espèce), la ville a fait le choix d'engager différentes opérations allant au-delà des présentes obligations.

Un double objectif est poursuivi : d'une part, explorer de nouvelles solutions techniques économiquement innovante et d'autre part, anticiper de futures évolutions règlementaires qui pourraient potentiellement impacter l'ensemble du patrimoine municipal. En l'occurrence, il est prévu que la Réglementation Thermique 2020 impose des bâtiments au bilan énergétique équilibré : le bâtiment devra produire autant d'énergie qu'il n'en consomme.

Cette démarche a conduit à entreprendre le projet de construction de la maison de quartier des Cannes. Initialement « énergie 0 », les dernières évaluations prévoient un bâtiment produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme.

L'appropriation par le grand public de la thématique énergétique est également favorisée via deux afficheurs grands format présentant en temps réel aux usagers les consommations et productions.

La mise en service du bâtiment est prévue le mois prochain.

I.4. PLAN DE RENOUELEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La ville d'Ajaccio s'est engagée dans l'élaboration d'un plan de renouvellement de l'éclairage public dont les objectifs sont de réduire les consommations en énergie, de réduire les coûts de maintenance et de clarifier la situation des réseaux publics en domaine privé.

Différentes actions ont d'ores et déjà été engagées :

- remettre à plat les contrats de fourniture en électricité et les renégocier
- intégrer le diagnostic de l'éclairage public dans un SIG afin de mieux connaître les différents outils et d'optimiser leur fonctionnement
- assurer un suivi régulier des consommations afin de pouvoir intervenir rapidement
- mener des opérations de relamping avec des lampes LED et voir les gains en éclairage et les baisses de consommation

D'autres actions vont être engagées dès 2016

- établir un schéma directeur de rénovation de l'éclairage public, une programmation pluri annuelle d'investissement dans le domaine de l'éclairage public intégrant l'éclairage différencié selon les besoins et les secteurs et les solutions techniques éco performantes
- mettre au coeur des opérations d'aménagement des nouveaux systèmes d'éclairage et valoriser les travaux et équipements réalisés avec des certificats d'économie d'énergie.

II. RESILIENCE

II.1. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET OBSERVATOIRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Corse devrait connaître une hausse de ses températures moyennes annuelles comprise entre 1,2 et 1,4°C à l'horizon 2030 par rapport aux données de référence de la période 1971-2000 et une hausse comprise entre 2 et 2,2°C à l'horizon 2050. De par son climat méditerranéen et ses caractéristiques géomorphologiques, la Corse est notamment soumise aux crues torrentielles, très brusques et potentiellement dévastatrices ainsi qu'aux incendies de forêt.

La Ville d'Ajaccio s'est engagée, dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), à mettre en place des dispositifs de prévention et d'actions en cas de catastrophes naturelles. Il définit préalablement un plan d'organisation au niveau des services communaux. Il permet d'informer les habitants de la commune des risques encourus et de promouvoir une culture de sécurité civile partagée par le plus grand nombre.

Il met en évidence les risques présents et futurs liés aux phénomènes météorologiques : pluie, inondation, orages, vent violent, vagues, submersion, neige ou encore canicule.

La convention associant la ville et Météo-France prévoit également la production d'un rapport climat annuel dressant notamment la liste des évènements naturels majeurs :

- recensement des épisodes aigus ou contracycliques en termes de température, précipitations ou vent, et actualisation des calculs de probabilités de dépassement de seuil (risque submersion, inondation, tempête et canicule),
- sécheresse des sols et du couvert végétal permettant le suivi de l'aléa feu de forêt,
- inventaire flashfoudre recensant les évènements foudre à l'échelle du territoire communal.

II.2. LUTTE CONTRE LES RISQUES NATURELS

La canicule de 2003, les inondations de mai 2008, les dégâts occasionnés place Miot par la tempête de 2009 et ceux de février 2014 à la Confina, tous ces évènements viennent nous rappeler l'imprévisibilité des éléments et la nécessité de se préparer à l'éventualité d'un risque majeur.

Plus largement, le territoire d'Ajaccio est confronté à différents risques naturels :

- le risque feu de forêt dont les mesures de prévention notamment en terme de débroussaillage obligatoire sont précisées par arrêté préfectoral,
- le risque mouvement de terrain et ravinement étudié dans le cadre du « plan de prévention des risques mouvement de terrain et ravinement » prescrit en 2011,
- les études relatives au risque inondation par submersion marine sont, quant à elles, en cours de programmation par l'Etat,
- le risque inondation étudié dans le cadre des « Plans de Prévention du Risque Inondation » approuvés à l'échelle des bassins versants du Prunelli, de la Gravona et San Remedio, Arbitrone, Cannes et Salines.

Le programme est d'ores et déjà largement avancé puisque les bassins de rétention paysagers d'alzo di leva Est puis du Finosello ainsi que les exutoires des Cannes-Salines ont été réalisés, pour un montant de 12 M€.

Ce programme d'envergure devrait connaître un avancement notable dès mi-2016 avec le démarrage des travaux de requalification, dont le réseau hydraulique, d'une dizaine de voiries aux Cannes et Salines pour un montant total dépassant 15 M€. Une seconde tranche de travaux est d'ores et déjà prévues dès 2017 pour finaliser cette mise à niveau selon un niveau de commande publique atteignant cette fois 23 M€.

Concernant les inondations, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'Ajaccio prévoit une intervention multidisciplinaire : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ; surveillance, prévision des crues et inondations ; alerte et gestion de crise ; prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ; actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ; gestion des ouvrages de protection hydraulique.

II.3. GESTION DES RISQUES INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE

Ce risque correspond à un événement accidentel dans une installation localisée et fixe, qui met en jeu des produits ou des procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens, et l'environnement.

Trois sites sont répertoriés à enjeux à l'échelle du territoire :

- Le dépôt pétrolier de Corse (DPLC), (AS- «Seuil Bas») situé à Ajaccio dans la zone industrielle du Vazzio stocke du SP95, du GO, du fioul domestique, du Jet, pour une capacité totale de 18 000 m³,
- Le centre emplisseur ELF /Antargaz du Ricanto (AS « Seuil Haut ») situé à Ajaccio stocke 1 000 tonnes de butane et propane,
- La station GDF de Loretto (AS-«Seuil Haut») située à Ajaccio stocke 3 130 tonnes de butane.

Ce dernier site apparaît comme très handicapant pour le développement de la capitale régionale. Sur la base de cette analyse, la municipalité a initié et conduit les négociations visant à diminuer le risque correspondant.

Le processus est finalisé avec la signature en décembre 2014 d'une convention multi-partite GDF Suez, Conseil Départemental de Corse du Sud, Collectivité Territoriale de Corse et Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien prévoyant le déplacement et la limitation du risque à la source du stockage de butane.

Les mesures supplémentaires correspondantes représentent un investissement exceptionnel de plus de 58 M€.

La politique de prévention reste affirmée avec la signature attendue courant 2015 du plan de prévention des risques correspondant (enquête publique prévue du 29/03/16 au 2/05/16 avec approbation du PPRT prévue en juin 2016).

II.4. UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE AU SERVICE DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

En 2015, la ville d'Ajaccio a inscrit dans son projet d'organisation une direction de l'environnement et des aménagements paysagers au cœur d'une Direction Générale Adjointe de la proximité.

Cette organisation traduit la volonté de mettre le développement durable au centre des préoccupations et des interventions sur le cadre de vie :

- Des démarches de labellisation : Zéro phyto en 2017, pavillon bleu, villes et villages fleuris, Charte PELAGOS,... qui ont pour objectif d'inscrire au cœur des politiques publiques une dimension de développement durable et de sauvegarde des milieux. La direction de

l'environnement travaille dès 2016 sur la préparation des services opérationnels à ces nouvelles manières de faire.

- Une approche environnementale de gestion et d'aménagement des plages qui sera mise en œuvre à compter de 2016
- Une réflexion sur l'arbre en ville ne 2016, l'objectif étant de renforcer la place de l'espace vert et de l'arbre dans la ville
- L'aménagement ou le réaménagement de jardins : la station d'épuration des sanguinaires (CAPA – Ville), les MILELLI, le CASONE, le SCUDO..., le traitement de surface artificialisés comme les parkings : MEZZAVIA en cours et le parking des quais (printemps 2016). L'augmentation de surfaces végétalisées participe à la réduction du bilan carbone, à la biodiversité des milieux et à la cohésion sociale en fournissant un meilleur niveau d'aménités.
- La mise en place du tri des déchets : un réaménagement du quai de transfert de la ville avec optimisation du tri de l'ensemble des services opérationnels (fin 2015), la mise en place du tri lors de manifestations festives comme le marché de Noël, la mise en place du tri dans les cimetières dès janvier 2016, le tri du papier dans tous les services de la ville dès le mois de mars 2016, le tri dans les écoles avant la rentrée de septembre 2016
 - Le souci permanent de réduire les déplacements : mutualisation des véhicules, sectorisation des interventions avec positionnement des machines dans les secteurs (moins de km parcourus)
 - Acquisition de véhicules ou de matériels électriques : aspi gloutons pour la propreté urbaine et une voiture électrique pour les déplacements en ville.
 - Une action concertée des différents services afin de limiter les interventions : propreté urbaine et hygiène et santé, hygiène et santé et aménagements paysagers (traitement contre les nuisibles, fauconnier...).

III. RESPONSABILITE SOCIALE ET VILLE INCLUSIVE

III.1. EGALITE D'ACCES AUX RESSOURCES ET AUX DROITS

La recherche de l'égalité d'accès aux ressources et aux droits est mise en œuvre, d'une part, par la réactivation du rôle des Maisons des Services Publics (MSP), et, d'autre part, par la mise en place d'un nouveau contrat de ville.

La dynamisation de l'action des structures municipales implantées dans les quartiers (MSP, Centres Sociaux) a pour objectif de rapprocher l'administration municipale des usagers, notamment des habitants des quartiers populaires, afin de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1^{er} niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les MSP articulent présence humaine et outils numériques.

Le Contrat de Ville du Pays Ajaccien élaboré pour la période 2014/2020, succède au Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Ajaccio. Il est conçu comme une politique de réparation qui doit aussi servir à anticiper et à éviter les futurs dysfonctionnements urbains.

Dans ce cadre, des actions sont portées par la ville d'Ajaccio au sein des deux quartiers prioritaires que sont les Jardins de l'Empereur et les Salines, mais également dans tous les quartiers dits « de veille active ».

La dynamisation du rôle des MSP, comme la mise en œuvre du contrat de ville, ont pour objectif de placer le citoyen au cœur de l'action municipale.

III.2. MIXITE SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA DIVISION SPATIALE

La ségrégation spatiale des populations, notamment sur la base de l'accès au marché du logement, constitue une tendance spontanée du développement urbain.

Ce mécanisme a conduit dans un premier temps à la dualité centre historique / faubourg. Le temps a, depuis, redonné une continuité relative à cet ensemble.

La forte croissance d'après guerre a reconduit à plus grande échelle cette tendance : la réalisation de vastes ensembles immobiliers a donné accès, à grande échelle, à la modernité et au confort ; ces réalisations ont aussi conduit à concentrer les classes les plus populaires sur certains quartiers spécifiques.

L'accélération du Programme de Rénovation Urbaine engagée par la municipalité est de nature à transformer la qualité urbaine de ces quartiers et donc leur attractivité : requalification qualitative des espaces et aménagement intégré des espaces ouverts à l'urbanisation sont sécurisés et programmés pour la période 2015-2019.

La prévention de ces discriminations constitue l'aboutissement de la politique de mixité sociale : la délibération du conseil municipal du 23 mars dernier prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme prévoit la prise en compte de ce principe dans le cadre des projets et plans de développement de la ville.

III.3. PLAN LOCAL D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (PLIE)

La CAPA a pris en charge la compétence « action économique » à partir de l'année 2015.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2015 conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 mars 2016 ;

PREND ACTE

De la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2015 conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160321-2016_59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2016
Publication : 22/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

